

**N° D'ORDRE : 2018-161**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 27*

*Date de convocation : 11 décembre 2018*

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**21 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT AVEC LE SIVAAD – LOT CHARCUTERIE FRAICHE TYPE BIO OU EQUIVALENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du marché négocié par le SIVAAD pour l'achat de produits alimentaires, il conviendra d'attribuer le lot relatif à l'achat de charcuterie fraîche type Bio ou équivalent à l'entreprise BIOFINESSE – 1 Impasse du Marché Gare – 31200 TOULOUSE.

- Montant minimum annuel d'engagement H.T : 220 €
- Pas de maximum de commande

Après avoir donné toutes précisions utiles, il sera demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**